



## Déposer un préavis (1 mois) dans le préavis de 3 mois ?

Par **BARIOLS**, le **01/11/2008** à **12:29**

Bonjour à tous,

Je suis locataire (bail loi de 1989) et j'ai déposé mon préavis le 25/10/08; mon bail devant se terminer le 24/01/09. Le propriétaire a accusé réception de mon courrier.

Or hier, mon employeur m'informe qu'il va me muter et je dois changer de région.

En consultant le forum, ce motif donne droit à un préavis réduit de 1 mois.

Puis-je délivrer un nouveau congé de 1 mois avec ce motif de mutation alors que nous sommes déjà dans la période de préavis initiale ?

Merci à tous.

Par **Patricia**, le **02/11/2008** à **22:31**

Bonsoir,

Pas spécialisée en droit de l'immobilier mais étant moi même fonctionnaire... Votre résiliation est bien de 1 mois en cas de mutation professionnelle à la demande de votre employeur.

Il serait préférable, je pense, d' informer votre propriétaire par LR/AR de votre changement de situation géographique, indépendant de votre volonté, y joindre les justificatifs

Cordialement